

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	<b>BUXIERES-LES-MINES</b>

**Procès-verbal du conseil municipal**  
**séance du 3 avril 2024 à 20 H 00**  
**salle du conseil municipal mairie de Buxières-les-Mines**

Date de convocation : 26 mars 2024

Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2023,
- Comptes de gestion 2023,
- Affectations des résultats 2023,  
(commune et station-service automatisée)
- Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières de l'année 2023,
- Budgets primitifs 2024
- 1- commune : vote des taux d'imposition des taxes directes locales,
- 2- station-service automatisée,
- Rétrocession d'une concession columbarium,
- Mise à disposition d'une salle de la maison des associations située  
au « 12 Route de Chavenon »,
- Avenant à la convention de partenariat entre COM/COM BB et Commune relative à  
l'installation des itinéraires de randonnée pédestre,
- Questions et informations diverses.

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
15	8	10	2	12

**Présents** : Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M DENIS Gilles, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme CIDÈRE Marie-Hélène qui a donné pouvoir à Mme GRAIN Carine, M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

**Absents** : M NERICI Richard, Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothée.

**Secrétaire de séance** : M DENIS Gilles.

**Procès-verbal de la séance du 16 février 2024**

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2024 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire, puis le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

-----

DEL06/2024 Objet : vote du compte administratif 2023

DEL07/2024 Objet : examen et vote du compte de gestion 2023

DEL08/2024 Objet : affectation des résultats 2023

L'an deux mil vingt quatre, le trois avril à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Jean BOIRE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etalent présents :**

Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M DENIS Gilles, conseillers municipaux.

**Procurations(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène à Mme GRAIN Carine et M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles.

**Etal(en)t absent(s) :**

Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothee et M NERICI Richard.

**Etal(en)t excusé(s) :**

Mme CIDERE Marie- Hélène, M TROTEZ Emeric et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation

26 mars 2024

Date d'affichage

10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :  
M DENIS Gilles

04 avril 2024

et publication du

03 avril 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le conseil municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 368 511,00
	Réalisé :	626 913,14
	Reste à réaliser :	690 451,00

Recettes	Prévu :	1 368 511,00
	Réalisé :	460 322,03
	Reste à réaliser :	408 571,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	2 093 575,00
	Réalisé :	1 077 962,06
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 093 575,00
	Réalisé :	2 177 193,86
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-166 591,11
Fonctionnement :	1 099 231,80
Résultat global :	932 640,69

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BUXIERES-LES-MINES

Le Président, BOIRE Jean,

le(s) secrétaire(s) de séance

→ 01



JEAN BOIRE  
[Signature]

## Buxières-les-Mines

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

VU les délibérations des 10 juillet 2020, 20 octobre 2021 et 20 décembre 2021 relatives aux délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Mme le maire présente les décisions prises en 2023 en vertu de cette délégation :

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;  
- AXA : remboursement sinistre vasque Rue du 8 mai : 82,96 €.

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;  
- NEANT.

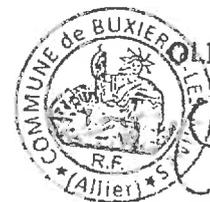
8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;  
- 1 concession temporaire à 28 €  
- 3 concessions simples cinquantenaire à 178,50  
- 7 concessions simples trentenaires à 112 €  
- 2 concessions 15 ans case columbarium à 150 € + 2 ouvertures de case à 23 € : 346 €  
- 1 ouverture de case columbarium à 23 €  
TOTAL : 1 716,50 €

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges  
- NEANT.

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;  
- NEANT.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Suivent les signatures. -  
Les conseillers municipaux,



OLIVIER Brigitte,  
Maire.

Loizey Guy  
DUFAY Xavier  
DENIS  
GRAIN

Guillaumin Stéphanie  
AUGAIRE

BOIRE  
PERRONNET Geraldine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUXIERES-LES-MINES

Séance du 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le 03/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trois avril 2024, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Brigitte OLIVIER.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etalent présents :**

Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xaxier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M DENIS Gilles, conseillers municipaux.

**Procurations(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène à Mme GRAIN Carine et M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles

**Etai(en)t absent(s) :**

M NERICI Richard et Mme VILLE SAINT ANDRE Dorothee

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène, M TROTEZ Emeric et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
26 mars 2024
Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
M DENIS Gilles

04 avril 2024
et publication du
03 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**  
dressé par le comptable du trésor public.

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Considérant la régularité des opérations,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 dressé par le comptable du trésor public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BUXIERES-LES-MINES

Le Maire, OLIVIER Brigitte,



le(s) secrétaire(s) de séance  
DENIS Gilles,  
*[Handwritten signature]*

L'an deux mil vingt quatre, le trois avril à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xaxier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M DENIS Gilles, conseillers municipaux.

**Procuration(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène à Mme GRAIN Carine et M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles.

**Étal(en)t absent(s) :**

M NERICI Richard et Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothee.

**Étal(en)t excusé(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène, M TROTEZ Emeric et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
26 mars 2024
Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :  
M DENIS Gilles.

04 avril 2024
et publication du
03 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	55 033,61
- un excédent reporté de :	1 044 198,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 099 231,80
- un déficit d'investissement de :	166 591,11
- un déficit des restes à réaliser de :	283 860,00
Soit un besoin de financement de :	450 471,11
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 099 231,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	450 472,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	648 759,80
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	166 591,11

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BUXIERES-LES-MINES



Le maire OLIVIER Brigitte

le(s) secrétaire(s) de séance

DENIS Gilles

REPUBLIQUE FRANCAISE

Del 03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUXIERES-LES-MINES

Séance du 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trois avril deux mille vingt quatre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M BOIRE Jean

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etalent présents :**

Mme OLIVIER brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY-Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M DENIS Gilles, conseillers municipaux.

**Procurat ion(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène à Mme GRAIN Carine et M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles

**Etai(en)t absent(s) :**

M NERICI Richard et Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothee.

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène, M TROTEZ Emeric et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
26 mars 2024
Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
M DENIS Gilles

04 avril 2024
et publication du
03 avril 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

STATION-SERVICE

Le conseil municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	23 838,00
	Réalisé :	13 557,09
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 838,00
	Réalisé :	23 553,09
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	672 708,00
	Réalisé :	659 708,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	672 708,00
	Réalisé :	724 907,20
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	9 996,00
Fonctionnement :	65 198,60
Résultat global :	75 194,60

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BUXIERES-LES-MINES

Le Président, BOIRE Jean



le(s) secrétaire(s) de séance  
DENIS Gilles

REPUBLIQUE FRANCAISE

Del 10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUXIERES-LES-MINES

Séance du 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 06/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le 03/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trois avril 2024, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme OLIVIER brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, M DUFAY Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine, M DENIS Gilles conseillers municipaux.

Procurat ion(s) :

Mme CIDERE Marie-Hélène à Mme GRAIN Carine et M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles

Etal(en)t absent(s) :

M NERICI Richard et Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothee,

Etal(en)t excusé(s) :

Mme CIDERE Marie-Hélène, M TROTEZ Emeric et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
26 mars 2024
Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :  
M DENIS Gilles

04 avril 2024
et publication du
03 avril 2024

**Station-service automatisée EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 dressé par le comptable du trésor public.**

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Considérant la régularité des opérations,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 dressé par le comptable du trésor public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BUXIERES-LES-MINES

Le Maire, OLIVIER Brigitte

le(s) secrétaire(s) de séance



*Denis Gilles*

SLO ✓

L'an deux mil vingt quatre, le trois avril à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M DENIS Gilles, conseillers municipaux.

**Procurator(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène à Mme GRAIN Carine et M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles.

**Étaient absent(s) :**

M NERICI Richard et Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothée.

**Étaient excusé(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène, M TROTEZ Emeric et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
26 mars 2024

Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :  
M DENIS Gilles

04 avril 2024
et publication du
03 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

STATION-SERVICE AUTOMATISEE  
Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	12 814,61
- un excédent reporté de :	52 383,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	65 198,60
- un excédent d'investissement de :	9 986,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	9 986,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	65 198,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	65 198,60
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	9 986,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BUXIERES-LES-MINES



Le maire, OLIVIER Brigitte,

*Signature of Olivier Brigitte*

le(s) secrétaire(s) de séance

DEMS Gilles.

*Signature of DEMS Gilles*

DEL09/2024 Objet : vote du compte administratif 2023 station-service automatisée

DEL10/2024 Objet : examen et vote du compte de gestion 2023 station-service automatisée

DEL11/2024 Objet : affectation des résultats 2023 station-service automatisée

DEL12/2024 Objet : bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2023 retrace par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2023 sont les suivantes :

Acquisitions foncières :

- parcelle E 89 « Le Bourg » contenance 56 m<sup>2</sup>- montant : 711,10 €
- parcelles E 88 « Le Bourg » 90 m<sup>2</sup> et E 1743 « 5 B Place Louis Ganne » contenance 24 m<sup>2</sup> montant : 613,34 €, soit 170 m<sup>2</sup> pour 1324,44 €.

Cessions foncières :

Néant.

-----

DEL13/2024 Objet : vote du budget primitif 2024

DEL14/2024 Objet : vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024

Objet : vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le code général des impôts,

Mme le maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales et propose de maintenir les taux 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 36,49 %,
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 30,25 %,
- Taxe habitation (TH) : 21,82 % pour un produit attendu de 488 044 €.

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition prévisionnelles 2024 déterminées par les services fiscaux de l'Etat.

Mme le maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

REPUBLIQUE FRANCAISE

JCL 13/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUXIERES-LES-MINES

Séance du 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 06/04/2024

Reçu en préfecture le 06/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le trois avril à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	12
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 2

**Etalent présents :**

Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY-Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M DENIS Gilles, conseillers municipaux.

**Procuration(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène à Mme GRAIN Carine et M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles.

**Etal(en)t absent(s) :**

Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothée et M NERICI Richard.

**Etal(en)t excusé(s) :**

Mme CIDERE Marie- Hélène, M TROTEZ Emeric et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
26 mars 2024

Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
M DENIS Gilles

04 avril 2024
---------------

et publication du

03 avril 2024
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le conseil municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : 421 577,00

Recettes : 705 457,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 2 137 033,00

Recettes : 2 502 932,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 112 028,00 (dont 690 451,00 de RAR)

Recettes : 1 112 028,00 (dont 406 571,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 2 137 033,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 502 932,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme

Fait à BUXIERES-LES-MINES



Président, OLIVIER Brigitte

le(s) secrétaire(s) de séance

DENIS Gilles,

Envoyé en préfecture le 06/04/2024  
 Reçu en préfecture le 06/04/2024  
 Publié le 03/04/2024  
 ID : 003-210300463-20240403-DEL2024\_13-BF

COMMUNE DE BUXIERES LES MINES  
 BP 2024

<b>65568 - Autres contributions</b>	<b>192 600,00</b>	
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ALLIER	2 195,00	
AMR03	148,00	
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AL	384,00	
C C A S MOULINS FAJ	100,00	
CAUE 03	150,00	
COMCOM BOCAGE BOURBONNAIS	879,00	Mise à dispo agent maîtrise sobriété énergétique (dél du 20122023)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER FSL	300,00	
SDE 03	16 231,00	Cotisation ordinaire : 164 - Budget éclairage : 15 749 - Télécom : 318
SIEST COLLEGE COSNE-D'ALLIER	19 264,00	dont piscine : 6 980 €
SYND MIXTE CREATION ET ENTRETIEN CH BOUR	152 949,00	dont voirie : 106 955
<b>65748 - Autres personnes de droit privé</b>	<b>14 425,00</b>	
ALLIER LIVRES OUVERT BCP	141,00	
AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES BOURBON ET COM ENV	60,00	
AMICALE LAIQUE BUXIERES-YGRANDE	305,00	
ANACR Comité Nord Allier	30,00	
ASS RESTOS DU COEUR RELAIS DU COEUR	80,00	
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES ALLIER	200,00	
BUXIERES ARTS ET LOISIRS	150,00	
CHEMINS D'ISSARDS	200,00	
COMITE ALLIER CONCOURS RESISTANCE ET DEPORTATION	100,00	
COMITE DES FETES BUXIERES	5 500,00	
COMITE LOUIS GANNE	360,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE DE BUXIERES	500,00	
DELEGUES EDUCATION NATIONALE	50,00	
EPICERIE SOLIDAIRE DU BOCAGE BOURBONNAIS	1 028,00	
FONDATION DE FRANCE	1 000,00	
FREDON Auvergne - Rhône-Alpes	290,00	
GAB LA CHANSONNETTE	300,00	
I F I 03	200,00	
JAZZ DANS LE BOCAGE	200,00	
PREVENTION ROUTIERE Comité de l'Allier	50,00	
RADIO QUI QU'EN GROGNE	400,00	
S.P.A DU BOURBONNAIS	1 131,00	
SECOURS CATHOLIQUE BOURBON	150,00	
UDAAR 03	300,00	
MAJORETTES BUXIEROISES	300,00	
GRAHCA (groupement de recherches archéologiques du centre allier)	400,00	Pour publication atlas du patrimoine du centre de l'Allier
LADET (association pour la défense de l'élevage traditionnel)	1 000,00	

BUXIERES-LES-MINES, le 3 avril 2024

Les membres du conseil municipal,

Volant POUR : *AD*  
 (sub. ADET).

OLIVIER Brigitte, maire,

*M. ROCLAIR, 1<sup>er</sup> adjoint, participe au vote*



*Coppe Guy*  
*DAFAY Xavier*  
*DEUS Sylvain*  
*GRAIN Caroline*  
*MORILLON Rém*  
*BOIRE*  
*PERRONNET Géraldine*  
*GUILAUMIN Aurélie*  
*AUGAIR*

L'an deux mil vingt quatre, le trois avril, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OLIVIER Brigitte

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M DENIS Gilles, conseillers municipaux.

**Procurator(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène à Mme GRAIN Carine et M TROTEZ Emeric à M DENIS Gilles

**Étal(en)t absent(s) :**

M NERICI Richard et Mme VILLE SAINT-ANDRE Dorothee.

**Étal(en)t excusé(s) :**

Mme CIDERE Marie-Hélène, M TROTEZ Emeric et Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Date de la convocation
26 mars 2024

Date d'affichage
10 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
M DENIS Gilles

04 avril 2024
---------------

et publication du

03 avril 2024
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le conseil municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : 27 156,00

Recettes : 27 156,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 756 923,00

Recettes : 756 923,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 27 156,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 27 156,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 756 923,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 756 923,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BUXIERES-LES-MINES



Le Maire, OLIVIER Brigitte

le(s) secrétaire(s) de séance

DENIS Gilles

*[Signature]*

*[Signature]*

DEL15/2024 Objet : vote du budget primitif 2024 station-service automatisée

DEL16/2024 : rétrocession d'une concession funéraire : case columbarium.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2021 déléguant au maire une partie de ses pouvoirs ;  
Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur LIENARD Pascal concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 11 en date du 10 mars 2017  
Concession case columbarium : 15 ans  
Au montant réglé de 150 €.

La case est vide depuis le 16 mars 2024, Monsieur LIENARD Pascal déclare vouloir rétrocéder la dite concession à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la rétrocession de la case du columbarium à la commune au prix de 80 €.
- cette dépense sera imputée à l'article 6288 du budget de la commune.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

DEL17/2024 Objet : Maison des associations « 12, Route de Chavenon » cadastrée section E N° 1340.

Mme le maire rappelle l'utilisation de cet immeuble :

- rez-de chaussée : une salle de réunions avec un dégagement direct sur l'extérieur,
- sous-sol : salle aménagée pour l'activité « musculation » comprenant sanitaires et vestiaires, une porte de communication entre les deux niveaux (verrouillée), le chauffage est électrique par convecteur.

Les utilisateurs de la salle de réunions, par obligation depuis ce début d'année pour cause de travaux à l'ensemble municipal, n'apprécient pas ces locaux qui sont peu confortables (besoin de travaux d'isolation) En ce qui concerne, la salle d'activité sportive, l'environnement est froid et humide et celle-ci est peu fréquentée. De plus, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la gestion devient problématique.

Dans le cadre de l'étude RCVCB, au cours des réunions de travail, il a été évoqué (entre autres) d'aménager un grand bâtiment (garages) en salles de réunion, de rencontre et d'activités.

Mme le maire fait part de la demande des Ambulances SAINTIN, dont les bureaux sont situés au 7 Rue Gabriel Péri à Buxières-les-Mines et leur garage de stationnement des véhicules au 3 Route de Chavenon en cette commune, d'occuper la salle du sous-sol.

En effet, pour pérenniser leur activité, et se mettre en conformité avec les exigences de l'ARS, ils doivent se doter d'un local avec salle de repos, sanitaires et vestiaires pour les salariés.

C'est pourquoi, dans un premier temps, Mme le maire propose au conseil municipal de mettre cette salle à disposition, à titre gracieux, aux ambulances SAINTIN et jusqu'au 31 juillet 2024.

Passé ce délai, M SAINTIN sera en mesure de nous indiquer si toutes les conditions requises sont favorables à la poursuite de son activité voire son accroissement.

Les travaux de l'ensemble municipal seront terminés et les associations pourront reprendre leurs activités au lieu habituel.

M Gilles DENIS a exprimé son désaccord en évoquant qu'il n'y a pas eu de débat en conseil municipal. De plus, fermer un équipement sportif avec l'activité « musculation », seul dans le territoire, est regrettable.

Mme le maire lui répond, qu'après avoir interrogé tous les conseillers municipaux sur le sujet, lui seul s'est exprimé défavorablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise** Mme le maire à signer tout document définissant les conditions de mise à disposition gratuite et à titre temporaire de la salle du sous-sol de la maison des associations aux ambulances SAINTIN jusqu'au 31 juillet 2024, date à laquelle l'immeuble sera vacant et où M SAINTIN sera en mesure de communiquer à la commune de son intention ou non d'installation définitive dans les locaux.

Pour	Contre	Abstention
10	2	0

DEL18/2024 Objet : avenant à la convention de partenariat avec la communauté de communes du bocage bourbonnais relative à l'entretien des itinéraires de randonnées pédestres du territoire.

VU la délibération de la communauté de communes du bocage bourbonnais en date du 12/02/2024,  
VU la proposition d'avenant à la convention ci-annexée,

Mme le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le présent avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **adopte** l'avenant à la convention de partenariat avec la communauté de communes du bocage bourbonnais relative à l'entretien des itinéraires de randonnées pédestres du territoire l'avenant,  
- **autorise** Mme le maire à la signer et tout document s'y rapportant.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

DEL19/2024 Objet : division et bornage de la propriété communale – section E n° 1818 – avec la propriété DALLE Section E n° 431 et n° 432.

VU l'acte notarié en date du 27 février 1991 par lequel la commune devient propriétaire de la parcelle N° E 434 (délibération du 3 octobre 1990),

VU le permis de construire en date du 30 octobre 1996 pour la construction d'un garage avec certificat de conformité,

VU les plans joints en annexe qui démontrent que la position (sur le domaine public du garage est en discordance importante avec la réalité sur place,

VU la demande de M DALLE, propriétaire des parcelles E 431 et 432, ayant constaté que son garage n'est pas implanté sur sa propriété et mandatant un Géomètre-expert,

VU la convocation, en tant que propriétaire riverain, du cabinet Xavier de TAILLANDIER, géomètre expert à Yzeure, relative à la division et au bornage de la propriété communale – section E n° 1818 – avec la propriété DALLE Section E n° 431 et n° 432,

VU le plan joint en annexe relatif à la division cadastrale et au bornage de la limite séparative de la parcelle située sur la commune de Buxières-les-Mines, lieu-dit « 7 rue du Huit mai 1945 » et

La Grange Mulet, cadastrée section E 431 et 432,

**Considérant** qu'il y a lieu de régulariser la situation,

Le conseil municipal est donc appelé à valider cette modification parcellaire cadastrale qui implique de céder (sans participation financière) une partie de la parcelle E 1818, à défaut de changer le positionnement du garage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer le document de bornage tel que présenté et tout document relatif à cette affaire.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

DEL20/2024 Objet : demande de subvention au titre de la solidarité départementale.

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention est susceptible d'être accordée par le conseil départemental au titre de la solidarité départementale en matière d'acquisition de matériel et d'équipement inscrits en section d'investissement. Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 50 % d'un montant plafonné à 10 000 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

Il dit que les crédits sont inscrits au budget communal :  
programme 534 : matériel 2024 (achat de matériel et d'équipement pour la cuisine de l'ensemble municipal René Michard).

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Questions et informations diverses.

#### PERSONNEL COMMUNAL

Mme le maire informe que l'agent spécialisé des écoles maternelles fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

Trois agents de la commune ont postulé pour pourvoir au remplacement.

#### RCVCB

REALITES va déposer prochainement le rapport final de l'étude :

- diagnostic de la commune au travers des orientations : habitat, vitalité, cadre de vie,
- identification des facteurs de dévitalisation et de déprise
- identification du périmètre prioritaire d'intervention avec la réalisation d'un état des lieux du bâti existant (vacance, dégradé, mutable),
- poser les principes et orientations fondateurs d'une stratégie de reconquête du centre bourg,
- identifier et hiérarchiser les différentes actions.

Après avoir arrêté le périmètre et les actions (estimées) à mener, la commune déposera ce dossier au conseil départemental de l'Allier pour solliciter l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre bourg » sur les années 2024 – 2029.

#### INFORMATION

Mme le maire indique qu'EVOLEA (bailleur social) ne réalisera pas de travaux pour les logements situés « Place Louis Ganne » et « Place de l'Eglise » et qu'ils sont en vente au prix de 160 000 € (valeur nette comptable).

Le logement (rez de chaussée) vacant « Rue Gabriel Péri » sera remis en location après remise en état.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 25.

Procès-verbal arrêté et signé en séance du 11 juin 2024

Mis en ligne le : 12 juin 2024

DENIS Gilles,  
Secrétaire de séance,

OLIVIER Brigitte,  
Maire,